



Buts de l'unité d'enseignement :

Réparateur de motos

TP électricité et électronique

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'identifier un circuit électrique/électronique dans le plan général d'une moto, d'un cycle et d'un cyclomoteur ;
- d'appliquer une logique cohérente de dépannage lors des interventions dans les différents circuits électriques et électronique d'une moto, d'un cycle et d'un cyclomoteur ;
- de s'adapter à l'évolution technologique de la partie électricité et électronique des motos, des cycles et des cyclomoteurs.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Réparateur de motos : TP électricité et électronique ».